

# Mise en œuvre de la politique régionale par le Canton

## Bilan 2008-2011 positif et soutien de la Confédération pour 2012-2015

Ce ne sont pas moins de 88 initiatives qui ont été conduites entre 2008 et 2011 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale fédérale et auxquelles le Canton de Neuchâtel a participé. Autant de projets innovateurs qui contribuent à accroître la compétitivité de notre économie. Fort de ce succès, et grâce à l'appui renouvelé du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour 2012-2015, le Canton entend poursuivre son action et soutenir les projets contribuant à l'amélioration des conditions-cadres du tissu industriel et touristique. C'est l'objet du rapport quadriennal que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil.

La loi fédérale sur la politique régionale permet aux cantons de soutenir des projets créateurs de valeur ajoutée, dans leur phase de démarrage. Sur la base du Programme de mise en œuvre (PMO) 2008-2011, 3,5 millions de francs d'aides à fonds perdus et 14 millions de francs d'aides sous forme de prêts ont été octroyés par la Confédération à au canton de Neuchâtel. Appelant des contreparties cantonales équivalentes, ils ont permis de soutenir 29 projets neuchâtelois dans les six domaines retenus à l'époque. En outre, une soixantaine de projets ont été soutenus dans le cadre des PMO intercantonaux et transfrontaliers auxquels Neuchâtel participe activement.

### Stratégie 2012-2015 axée sur l'amélioration des conditions-cadres

Fort de ce succès, le Programme de mise en œuvre 2012-2015 (PMO 2012-2015) prévoit des aides dans deux domaines. D'une part, la consolidation des filières industrielles régionales et le soutien aux start-up et PME innovantes doivent stimuler les initiatives économiques collectives et améliorer les conditions-cadres. Il s'agit notamment de soutenir les projets interentreprises, de réorganiser l'offre de coaching et de contribuer à l'équipement des pôles de développement et à la création d'hôtels d'entreprises. D'autre part, le PMO 2012-2015 mise sur le déploiement du potentiel de la filière touristique afin de développer l'offre d'infrastructure dans ce domaine.

Le Canton mise sur cet instrument pour améliorer ses conditions cadres au développement économique et par-là accroître la complémentarité et la cohérence avec l'action en matière de promotion économique.

Très bien reçu par le SECO, le programme fait l'objet d'un soutien fédéral de 3,3 millions de francs d'aides à fonds perdus et de 14 millions de francs de prêt. Charge au Canton de les octroyer aux projets éligibles, en sus d'un soutien cantonal équivalent.

## **Deux demandes de crédits d'engagement**

Le rapport au Grand Conseil vient également en appui de deux demandes de crédit. La première, de 1,9 million de francs, dont la moitié est prise en charge par la Confédération, permettra à l'Etat de débiter la réalisation du projet Agriplanet. Concrètement, il s'agit d'autoriser la réhabilitation du bâtiment du Mycorama à Cernier afin d'en faire un hôtel d'entreprises destiné à accueillir des start-up ou des satellites d'entreprises actifs dans le domaine de la recherche ou des services, en lien notamment avec le bio-alimentaire.

La seconde demande de crédit, d'un montant de 14 millions de francs, constitue la contrepartie cantonale à l'engagement de la Confédération. Il porte le volume d'aides sous forme de prêts à 28 millions au total pour 2012-2015. Compte tenu des contraintes budgétaires, aucun prêt ne sera accordé en 2012.

## **Formalisation des rapports entre l'Etat et les communes**

Afin d'adapter la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale votée en 2009, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de modifier l'article sur les organismes de développement régional, et notamment d'inscrire dans la loi le principe de la collaboration avec les communes et les entités qui les représentent afin qu'elles soient informées régulièrement de la mise en œuvre et consultées sur les projets qui touchent leur développement économique.

## **Trois autres échelles d'intervention**

Le développement économique de notre canton ne peut se faire sans collaboration avec les partenaires internes et externes, publics et privés. Dès lors, Neuchâtel participe également aux programmes intercantonaux de l'Arc jurassien et de la Suisse occidentale, et au programme transfrontalier de l'Arc jurassien. Ces différentes échelles d'intervention sont exploitées avec cohérence: il s'agit bien de créer des synergies et d'accroître l'effet des aides.

- **Le rapport politique régionale est disponible sur [www.ne.ch](http://www.ne.ch), rubrique Grand Conseil > Ordres du jour et rapports > Sessions ultérieures, ou en cliquant sur le lien ci-dessous:**

**<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?styleType=bleu&DocId=35732>**

**Pour de plus amples renseignements:**

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.**

**Sophie-Hélène Bataïni, adjointe au chef du Service de l'économie, tél. 032 889 68 20.**

Neuchâtel, le 8 juin 2012